

**JOURNÉE RÉGIONALE NOUVELLE
AQUITAINE DES EMPP
20 NOVEMBRE 2017
BORDEAUX**

PRÉSENTATION DU PRAPS



PRS NOUVELLE AQUITAINE



Le PRS Nouvelle-Aquitaine 2018-2028, c'est :

- un **cadre d'orientation stratégique (COS)** qui détermine des objectifs généraux et résultats attendus sur 10 ans
- un **schéma régional de santé (SRS)** unique établi sur 5 ans pour l'ensemble de l'offre de prévention, de soins et d'accompagnement, qui détermine des prévisions d'évolution et des objectifs opérationnels
- un **programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS)**

Egalement, le PRS :

- comporte les points d'ancrage des politiques impactant directement ou indirectement la santé (plans nationaux, programmes régionaux...)
- sera mis en œuvre via des plans d'action spécifiques, déclinés sur les territoires (CLS, CTS, PTSM...)

STRATÉGIE NATIONALE DE SANTÉ ET PRS



SNS : 4 priorités déjà déclinées au sein du projet de PRS

1. La prévention et la promotion de la santé, tout au long de la vie et dans tous les milieux
2. La lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé
3. La nécessité d'accroître la pertinence et la qualité des soins
4. L'innovation organisationnelle, médicale, technologique ou numérique mise au service de tous et répondre aux besoins prioritaires en santé.

Rappel : les 5 orientations stratégiques du PRS NA

- Amplifier les actions sur les déterminants de santé et la promotion de la santé
- Promouvoir un accès équitable à la santé sur les territoires
- Renforcer la coordination des acteurs et améliorer les parcours de santé
- Renforcer la démocratie sanitaire et la place du citoyen, acteur de sa santé et du système de santé
- Soutenir et amplifier l'innovation au service de la qualité et de l'efficacité du système de santé.





Calendrier amendé d'élaboration du PRS Nouvelle-Aquitaine

Oct. – déc. 2017	Poursuite concertation CRSA CCPP CTS Projet de PRS V0
Déc. 2017	Projet de PRS V1 avant intégration SNS
Janv. 2018	Projet de PRS V2 intégrant les orientations SNS
Fév. – Avril 2018	Consultation légale
Mai 2018	Ajustement PRS et publication



PRAPS – VERSION 0



Rappel : attendus du Programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins des publics les plus éloignés du système de santé (PRAPS)

- Un document cadre et non catalogue exhaustif d'actions, qui prévoit des actions réfléchies en termes d'**amélioration des parcours cumulant les fragilités**, et des dispositifs spécifiques à renforcer.
- Un document **coordonné avec les politiques publiques** (plan pluriannuel interministériel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, Assurance maladie)
- **Enjeux**
 - Repérer et agir sur les inégalités sociales et territoriales de santé (COS)
 - généraliser des pratiques professionnelles plus inclusives
 - favoriser « l'aller-vers »**
 - Poursuivre et accélérer la lutte contre la stigmatisation, contribuer à changer les regards, maintenir une **exigence d'accès à la santé pour tous**.

PRAPS – VERSION 0



6 objectifs (ancrés dans le SRS)

1. Prioriser les actions pour les jeunes de 0 à 25 ans
2. Renforcer le pouvoir d’agir des personnes
3. Développer les dispositifs d’accès aux soins et aux droits
4. Éviter les ruptures de parcours
5. Prioriser les territoires fragiles
6. Agir sur le logement et l’hébergement, qui déterminent l’état de santé

2 axes transversaux

1. *Veiller, évaluer, rechercher pour mesurer les effets des actions du PRAPS*
2. *Améliorer le pilotage et les complémentarités entre acteurs*

13 actions prioritaires identifiées

sur la période 2018-2023

sur l’ensemble du territoire de Nouvelle Aquitaine,

mobilisant les différents leviers techniques et financiers, existants ou à renforcer, dont dispose l’ARS.



2 - PRAPS – VERSION 0



13 actions prioritaires sur la période 2018-2023

I. Développer les points d'accès à la santé dans les Missions locales	VIII. Mettre en œuvre le volet précarité du plan global santé bucco-dentaire pour les personnes vulnérables
II. Soutenir les trois projets retenus dans le cadre de l'appel à projet national 2016 « Accompagnement à l'autonomie en santé »	IX. Soutenir les formations spécifiques ou croisées selon les problématiques rencontrées
III. Rendre les 41 PASS de Nouvelle Aquitaine, lieux de soins inconditionnels repérés des acteurs de l'insertion, pluridisciplinaires et mobiles	X. Soutenir les dispositifs d'accompagnement vers le soin sur les territoires fragiles
IV. Déployer les équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP) pour couvrir le territoire régional	XI. Agir sur le chômage en tant que déterminant de santé
V. Déployer les structures d'hébergement médico-sociales (LAM, LHSS, ACT) en priorisant les zones non couvertes et sous dotées	XII. Déployer « Un Chez Soi d'abord » dans l'agglomération bordelaise
VI. Développer l'accès aux soins des migrants et les dispositifs d'interprétariat	XIII. Déployer des expérimentations « un logement d'abord » en région
VII. Soutenir les médiations sanitaires envers les populations Roms	

OBJECTIF 1 : PRIORISER LES ACTIONS POUR LES JEUNES DE 0 À 25 ANS



OBJECTIF	THÉM.	15 ACTIONS					
Renforcer les actions dans le domaine de la périnatalité, enfance, adolescence jusqu'aux jeunes adultes : Action prioritaire du PRAPS NA	Petite enfance	1. Formation des professionnels de la parentalité et de la petite enfance au repérage des troubles psychosomatiques	2. Développer l'entretien prénatal précoce, en sensibilisant les acteurs de l'accès aux droits et aux soins à cet entretien	3. Contribuer au Programme régional de prévention de l'alcoolisation maternelle	4. Favoriser l'accès à une offre de soins en psychiatrie périnatale dans chaque territoire de santé	5. Mener des actions de sensibilisation des professionnels de la petite enfance relatives à la santé environnementale, notamment les perturbateurs endocriniens (PRSE)	6. Construire ou renforcer les articulations entre les acteurs de la périnatalité afin d'éviter les ruptures de suivi ou de soins des femmes en situation de vulnérabilité, notamment les femmes isolées
	Enfance	7. Développer les compétences psychosociales des enfants sur des territoires fragiles	8. Mobiliser les communautés éducatives des établissements scolaires en territoire fragiles pour des actions de prévention, de repérage et d'accompagnement des enfants	9. Développer les actions de PPS dans les établissements scolaires en QPV et ZRR en lien avec le parcours éducatif en santé porté par l'Education Nationale	10. Développer la prévention et le dépistage précoce de l'obésité et le surpoids		
	Adolescence et jeunes adultes	11. Points d'accès à la santé dans les Missions locales, renforcés en territoire fragile, avec le Conseil régional	12. Renforcer le repérage des troubles psychiques sur les jeunes en situation de précarité, notamment via une coordination des Maisons des adolescents et des Missions locales	13. Renforcer le repérage précoce et interventions brèves sur les zones fragiles pour les jeunes avec des comportements addictifs à risque avéré et durable, prévention des API	14. Soutenir les services sociaux universitaires pour des actions d'accès aux soins des étudiants précarisés	15. Articuler les actions de l'ARS avec les actions portées par le réseau de l'Assurance Maladie : Parcours santé jeunes (16-25 ans)	

OBJECTIF 2 : RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR DES PERSONNES



OBJECTIF	THÉMATIQUE	11 ACTIONS			
Renforcer le pouvoir d'agir et de décision des personnes et les facteurs de protection tout au long de la vie : Action prioritaire du PRAPS NA	Développer les actions de prévention en direction des publics cumulant des fragilités	16. Prévenir en santé mentale : favoriser les approches de santé communautaire	17. Prévenir les addictions : développer les actions de prévention par les pairs	18. Développer des actions de prévention en nutrition et activités physique	19. Renforcer la prévention, le dépistage et l'accès aux droits à destination des personnes en situation de prostitution, en particulier sur internet
	Soutenir les innovations d'autonomie, de mobilisation de l'entourage, des environnements	20. Soutenir les 3 projets retenus actions innovantes en autonomie en santé, dans le cadre de l'article 92 de la loi, et veiller aux conditions de leur transférabilité et diffusion en région		21. Soutenir les actions de « pair-aidance » (soutien et médiation par les pairs)	22. Développer l'éducation thérapeutique des patients (ETP) en situation de précarité
	Renforcer le dépistage et la vaccination	23. Renforcer le dépistage des cancers sur les publics éloignés : « aller vers » des structures de dépistage	24. Améliorer les dépistages des IST dans une approche de santé sexuelle : Aller vers des CEGIDD et TROD	25. Faciliter l'accès aux dépistages et à la vaccination via les PASS et les centres de vaccination polyvalents	

OBJECTIF 3 : DÉVELOPPER LES DISPOSITIFS D'ACCÈS AUX SOINS ET AUX DROITS



OBJECTIF	THÉMATIQUE	12 ACTIONS			
Diminuer le non recours en renforçant les dispositifs d'accès et de médiation sanitaire, notamment les PASS et les EMPP : Actions prioritaires du PRAPS NA	Amplifier le partenariat avec l'AM	26. Articuler les actions de l'ARS avec les dispositifs d'accès aux droits de l'AM (PLANIR, PFIDASS)		27. Contribuer à faciliter l'accès aux Centres d'examen de santé et les suivis suite aux bilans de santé	
	Renforcer les dispositifs d'accès aux soins	28. Rendre les 41 PASS en région pluridisciplinaires et mobiles	29. déployer les EMPP en région : viser une couverture territoriale de l'ensemble des secteurs de psychiatrie	30. déployer les structures médico-sociales (LAM, LHSS, ACT) en priorisant les zones non couvertes et sous-dotées de la région	31. Diversifier les modalités d'accueil en ACT en expérimentant et en développant des ACT spécifiques
	Consolider les médiations sanitaires	32. Accès aux soins des migrants et interprétariat: disposer de réponses en matière d'interprétariat professionnalisé sur l'ensemble du territoire régional		33. Soutien aux médiations sanitaires envers les populations Roms	34. Soutenir les actions de médiations sanitaires envers les personnes SDF et en squat
	Faciliter l'accès à l'offre de proximité en lien avec l'objectif d'amélioration de la démographie médicale	35. Renforcer l'accès aux soins primaires : favoriser les actions de prévention et d'accompagnement des publics précaires des professionnels de premier recours, notamment les structures d'exercice coordonné		36. Améliorer l'accès aux soins de premier recours sur le surpoids et l'obésité et aux Centres spécialisés de l'obésité	37. Mettre en œuvre le volet précarité du plan global santé bucco-dentaire pour les personnes vulnérables

OBJECTIF 4 : ÉVITER LES RUPTURES DE PARCOURS



OBJECTIF	THÉMATIQUE	5 ACTIONS		
Identifier et agir sur les risques de ruptures de parcours de personnes cumulant des fragilités, notamment en agissant sur les pratiques professionnelles, les partenariats institutionnels, les dispositifs passerelle et de coordination : action prioritaire du PRAPS NA	Favoriser les pratiques professionnelles inclusives	38. Renforcer les coordinations régionales nord et sud des PASS et EMPP, avec un objectif d'harmonisation et de diffusion des bonnes pratiques	39. Elaboration et diffusion de référentiels de bonnes pratiques PASS, EMPP, CSAPA, CEGIDD avec l'appui des fédérations (FARS, FA, COREVIH...)	<i>40. Soutien aux formations spécifiques/ croisées selon les problématiques rencontrées (par ex. formation stress post-traumatique, formation de croisement des savoir, formation addictions/précarité)</i>
	Prise en compte des cumuls de fragilités liées à la précarité dans les parcours de santé	41. Intégrer systématiquement la précarité dans les dispositifs de coordination des professionnels de santé PTA, cellule de cas complexe de CLSM, réseaux	42. Développer « Dispositifs passerelle » spécifiques, les gestionnaires de cas (« case management ») dans les parcours de santé psychique (par exemple développer les médiateurs santé pair)	

OBJECTIF 5 : PRIORISER LES TERRITOIRES FRAGILES



OBJECTIF	THÉMATIQUE	9 ACTIONS		
Prioriser des actions de lutte contre l'isolement et l'accès aux soins sur des territoires fragilisés : actions prioritaires du PRAPS NA	Lutte contre l'isolement géographique	43. Soutien aux dispositifs d'accompagnement vers le soin (par ex. ISBA en Creuse)	44. Soutenir les actions innovantes d'aller-vers et dispositifs mobiles pour des équipes ou des dispositifs de prévention ou de soins	45. Soutenir les innovations techniques favorisant l'accès aux consultations: télémédecine, délégation de tâche
	Lutte contre l'isolement social	46. Soutenir les dispositifs des collectivités locales sur les publics fragiles (par exemple : précarité dans les conférences des financeurs)	47. Agir sur le chômage comme déterminant de santé : documenter les effets du chômage sur la santé et expérimenter des actions d'accompagnement à la santé avec Pôle Emploi	48. Soutenir les actions innovantes pour lever les freins liés à la santé dans les structures d'insertion par l'activité économique
	Actions locales	49. Soutiens aux actions territoriales liées à des enjeux territoriaux spécifiques (Zones de revitalisation rurale, zones littoral avec travail saisonnier précaire, etc.)	50. Soutenir les actions territoriales liées à des enjeux populationnels particuliers (vieillesse de la population, chômage, etc.)	51. Soutenir le volet accompagnement aux soins et aux droits du plan d'action Santé+ 23 pour la Creuse

OBJECTIF 6 : AGIR SUR LE LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT



OBJECTIF	THÉMATIQUE	6 ACTIONS		
Agir sur le logement et l'hébergement, en tant que milieu de vie déterminant l'état de santé : action prioritaire du PRAPS NA	Santé des personnes hébergées dans des structures	52. Appui à la DRDJSCS sur l'accès aux soins des personnes accueillies dans les maisons relai, CHRS, résidence accueil : formalisation d'une fonction de référent santé	53. Veiller à la mobilité des PASS et EMPP dans les structures d'hébergement	
	Logements insalubres et santé	54. Mobiliser les leviers de l'ARS sur l'insalubrité et les habitats dégradés, en lien avec les pôles départements de lutte contre l'Habitat indigne : prise en charge renforcée des personnes en situation de précarité	55. Mener des actions visant à réduire les risques liés aux modes de chauffage et intoxications CO; prise en compte des polluants dans les logements dégradés	56. Renforcer la mobilisation des bailleurs publics sur les problématiques de santé : repérage des difficultés, lutte contre la stigmatisation des locataires,...
	Déploiement d'un « Chez soi d'abord » dans le cadre du plan quinquennal de logement d'abord	57. Déployer un chez soi d'abord dans l'agglomération bordelaise	58. Déployer des expérimentations similaires à un Chez soi d'abord sur d'autres territoires en région	

AXE TRANSVERSAL 7 : VEILLER, ÉVALUER RECHERCHER POUR MESURER LES EFFETS



OBJECTIF	THÉMATIQUE	ACTIONS
Veiller, évaluer, rechercher pour mesurer les effets des actions du PRAPS	Monitorer l'évolution des besoins et les actions du PRAPS	Réaliser et suivre d'un tableau de bord annuel de suivi des indicateurs
	Evaluer les actions	Identifier actions à évaluer en interne et en externe à l'ARS
	Soutien à des recherches interventionnelles, recherches-action	Soutenir une à trois recherches interventionnelles par an dont en 2017/2018 : Premiers Pas (Université de Bordeaux), Accès aux soins dans les Maisons relais (Diaconat)



AXE TRANSVERSAL 8 : PILOTAGE DU PRAPS SUR LES TERRITOIRES



OBJECTIF	THÉMATIQUE	Actions		
Améliorer le pilotage et les complémentarités entre acteurs	Contribuer au décloisonnement des acteurs du sanitaire, du social, de l'insertion et du logement sur les territoires	Intégrer dans les formations initiales des professionnels de la santé et du social des modules sur l'accès aux soins et aux droits	développer les formations croisées entre professionnels du sanitaire et du social	Contribuer à la réalisation des diagnostics partagés en santé mentale préalables à l'élaboration des PTSM
	Pilotage du PRAPS à l'échelon régional et départemental	Co-Animation (ARS, DRDJSCS, Assurance maladie, CD) d'un comité de pilotage régional annuel, intégrant des usagers ou représentants d'usagers (CRPA...)	Co-animation (DD ARS, DDCSPP, CPAM, CD) d'une instance au niveau départemental de suivi du PRAPS	Assurer le suivi du PRAPS par les Conseils territoriaux de santé

Facteurs de réussite du PRAPS 2018-2023

RAPPORTS D'ACTIVITÉS EMPP 2016



Demande aux Dir. des CH d'une transmission au 15 décembre 2017

A minima les rapports d'activité doivent contenir les éléments suivants :

- Composition équipe
- File actives (dont nouveaux)
- Nombre d'actes (dont détail: consultations, contacts, réunions partenaires - cliniques...)
- Détails sur le public accueilli
- Nombre de partenariats (dont formalisés)
- Lieux d'intervention

En complément les rapports peuvent convenir :

- Des vignettes (une demi-page à une page) sur des situations complexes prises en charge



20/11/2017

PRS NOUVELLE-AQUITAINE POINT D'ÉTAPE

JOURNÉE RÉGIONALE EMPP
20 NOVEMBRE 2017

MERCI DE VOTRE ATTENTION
ERWAN.AUTES@ARS.SANTE.FR

